

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 254

présenté par

Mme Peyron et M. Jean-René Cazeneuve

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« affaiblir l'économie du sud de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction de la corrida sur le territoire national va impacter l'économie du sud de la France. Entre 1 Million et un 1,5 million de visiteurs à Bayonne, 1 million à Nîmes, 400 000 à Arles, 900 000 à Dax, 630 000 à Mont de Marsan, entre 35 000 et 70 000 à Vic-Fezensac bourg d'à peine 3500 habitants.

Ces visiteurs représentant pour le commerce local un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros pour Bayonne, 7 millions pour Arles, 15 millions avec les environs. Nîmes 65 millions de recettes. En une feria la plupart des commerces locaux réalisent plus de deux mois de chiffre d'affaires et parfois bien davantage. Les chiffres sont toujours discutables, mais il sera difficile à qui que ce soit de contester qu'avec ses 60 villes taurines, la France des toros ne soit une locomotive pour l'économie du Sud. Cet amendement propose de remplacer le titre par un titre plus conforme.